

Arrêté N° 2024-036

La Présidente de l'Université Lyon 2,

Vu le Code de l'éducation et notamment les articles L712-2, L613-3, L613-4, R613-32 et suivants relatifs à la validation des acquis de l'expérience par les établissements d'enseignement supérieur ;

Arrêté :

Article 1 : Le jury de validation des acquis de l'expérience relatif au master communication des organisations - communication humanitaire et solidarité est constitué conformément au tableau joint au présent arrêté.

Article 2 : Le présent arrêté prend effet à sa date de signature.

Fait à Lyon, le 31/01/2024

La Présidente,

Nathalie DOMPNIER

ACADÉMIE DE LYON • ACADÉMIE DE LYON • ACADÉMIE DE LYON •
— université
— lumière
— LYON 2

COMPOSITION DU JURY DE VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPERIENCE

ANNEE 2023 - 2024

Intitulé exact du diplôme :

Master communication des organisations – Communication humanitaire et solidarité

	Nom, prénom	Qualité :
Présidente du jury	Elisabeth VERCHER	mcf
Enseignante-chercheur	Ingrid Dana POPESCU JOURDY	mcf
Enseignant-chercheur	Vincent MABILLOT	mcf
Professionnelle	Sophie MORIN	Consultante indépendante
Professionnelle	Carole KOULINTE	Coordinatrice départementale du Rhône